

ARRÊTÉS

COMMUNE DE CORCOUE SUR LOGNE

N°2024_120



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR L'ENCEINTE DU STADE DE FOOTBALL

LE MAIRE de la commune de CORCOUÉ SUR LOGNE,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

**CONSIDERANT LES TRAVAUX DE REFECTION SUR LE TERRAIN FOOTBALL DANS L'ENCEINTE DU
POLE SPORTIF VONT AVOIR LIEU DU 2 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2024.**

ARRETE

Article 1

L'accès et l'utilisation du terrain de football sont interdit **du 2 octobre au 2 novembre 2024** en raison de travaux de réfection du terrain.

Article 2

Le présent arrêté sera publié sur le site internet et affiché aux extrémités de l'espace sportif. Une ampliation sera adressée au club du FC Logne et Boulogne.

Article 3

Madame la D.G.S. de la Mairie de CORCOUE SUR LOGNE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LEGÉ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 23/09/2024

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué, M. SAUVAGET Alban.



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage aux lieux accoutumés.